



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 novembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3541**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 4 décembre 2014

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 30 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 13 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Gandolfi, Frih, M. Vesco.

Absents non excusés : M. Chabrier.

**Commission permanente du 12 novembre 2019****Décision n° CP-2019-3541**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Demande de prorogation de l'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) du 4 décembre 2014**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.8.

Par décision du Bureau n° B-2014-5033 du 3 février 2014, la Communauté urbaine de Lyon a décidé l'engagement de la procédure d'expropriation et a approuvé le dossier destiné à être soumis à l'enquête préalable à la DUP pour le projet de la ZAC La Soie à Villeurbanne, et a autorisé monsieur le Président à solliciter de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, à l'issue de l'enquête, la DUP, et à signer tous les actes liés à la procédure d'expropriation.

Par arrêté n° 2014-338-0006 du 4 décembre 2014, monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique les acquisitions et les travaux à entreprendre pour réaliser l'aménagement de la zone d'aménagement concerté de La Soie à Villeurbanne.

Pour mener à bien ce projet dans son ensemble, plusieurs acquisitions foncières étaient nécessaires. Certaines ont pu aboutir grâce à des négociations amiables, d'autres ont dû faire l'objet d'une procédure d'expropriation.

Toutefois, à ce jour, toutes les emprises nécessaires à la réalisation de l'opération n'ont pas été acquises.

Afin de permettre l'acquisition desdites emprises et de ne pas perdre le bénéfice des procédures menées jusqu'à présent, il est aujourd'hui nécessaire de solliciter de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, la prorogation, pour 5 ans, de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC La Soie à Villeurbanne.

L'objet de l'opération, le périmètre à exproprier ainsi que les circonstances de fait et de droit restent inchangées ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter de monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, la prorogation pour 5 ans du délai fixé dans l'arrêté préfectoral n° 2014-338-0006 du 4 décembre 2014, par lequel monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône a déclaré d'utilité publique les acquisitions et les travaux à entreprendre pour réaliser l'aménagement de la ZAC de La Soie à Villeurbanne,

b) - signer tous les actes liés à la procédure d'expropriation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 novembre 2019.**